

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2021

L'an deux mille vingt et un; le douze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BERGEZ Eric

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
05/03/2021

2021-1203-1 : BUDGET COMMUNE : Examen et vote du compte de gestion 2020

Date d'affichage
05/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2021

L'an deux mille vingt et un; le douze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1er Adjoint, M. le Maire s'étant retiré lors du vote.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BERGEZ Eric

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
05/03/2021

2021-1203-2 : BUDGET COMMUNE : Vote du CA 2020

Date d'affichage
05/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence du 1er Adjoint au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

• Investissement

• Dépenses

Prévu	900 519.21
Réalisé	506 089.30
Reste à réaliser	122 319.65

• Recettes

Prévu	900 519.21
Réalisé	544 974.93
Reste à réaliser	64 270.34

• Fonctionnement

• Dépenses

Prévu	1 254 047.74
Réalisé	884 570.42
Reste à réaliser	0.00

- **Recettes**

Prévu	1 254 047.74
Réalisé	1 282 720.06
Reste à réaliser	0.00

- **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	38 885.63
Fonctionnement	398 149.64
Résultat Global	437 035.27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2021

L'an deux mille vingt et un; le douze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1er Adjoint, M. le Maire s'étant retiré lors du vote.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BERGEZ Eric

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
05/03/2021

Date d'affichage
05/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././.

et publication du :

./././.

2021-1203-3 : BUDGET COMMUNE Affectation des résultats 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence du 1^{er} Adjoint au Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le même jour,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT que l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	185 222.90
- un excédent reporté de :	212 926.74
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	398 149.64
- un excédent d'investissement de :	38 885.63
- un déficit des restes à réaliser :	58 049.31
Soit un besoin de financement de	19 163.68

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020
comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2020 : EXCEDENT	398 149.64
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	19 163.68
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	378 985.96
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	38 885.63

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2021

L'an deux mille vingt et un; le douze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BERGEZ Eric

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
05/03/2021

Date d'affichage
05/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

2021-1203-4 : BUDGET AEP : Examen et vote du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2021

L'an deux mille vingt et un; le douze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire. Le Maire s'étant retiré lors du vote.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procurations(s) :

Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BERGEZ Eric

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
05/03/2021

Date d'affichage
05/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J..J....

et publication du :

..J..J....

2021-1203-5 : BUDGET AEP : Vote du CA 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

• **Investissement**

• **Dépenses**

Prévu	118 076.54
Réalisé	25 374.11
Reste à réaliser	10 000.00

• **Recettes**

Prévu	118 076.54
Réalisé	40 928.54
Reste à réaliser	0.00

• **Fonctionnement**

• **Dépenses**

Prévu	183 869.63
Réalisé	77 422.58
Reste à réaliser	0.00

- **Recettes**

Prévu	183 869.63
Réalisé	116 161.36
Reste à réaliser	0.00

- **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	15 554.43
Fonctionnement	38 738.78
Résultat Global	54 293.21

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2021

L'an deux mille vingt et un; le douze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire. Le Maire s'étant retiré lors du vote.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BERGEZ Eric

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
05/03/2021

20211203-6 : BUDGET AEP : Affectation des résultats 2020

Date d'affichage
05/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT que l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	15 288.15
- un excédent reporté de :	23 450.63

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	38 738.78
--	-----------

- un excédent d'investissement de :	15 554.43
- un déficit des restes à réaliser	10 000.00

Soit un besoin de financement	5 554.43
-------------------------------	----------

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020
comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2020 : EXCEDENT	38 738.78
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	38 738.78
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	15 554.43

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2021

L'an deux mille vingt et un; le douze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 11
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BERGEZ Eric

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
05/03/2021

Date d'affichage
05/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

2021-1203-7 : BUDGET LOT ISEYE : Examen et vote du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2021

L'an deux mille vingt et un; le douze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire. Le Maire s'étant retiré lors du vote.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procurator(s) :

Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BERGEZ Eric

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
05/03/2021

2021-1203-8 : BUDGET LOT ISEYE : Vote du CA 2020

Date d'affichage
05/03/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

./././.

et publication du :

./././.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

• **Investissement**

• **Dépenses**

Prévu	124 091.00
Réalisé	119 621.64
Reste à réaliser	0.00

• **Recettes**

Prévu	124 091.00
Réalisé	32 774.49
Reste à réaliser	0.00

• **Fonctionnement**

• **Dépenses**

Prévu	63 400.00
Réalisé	36 122.68
Reste à réaliser	0.00

- **Recettes**

Prévu	63 400.00
Réalisé	36 122.68
Reste à réaliser	0.00

- **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	- 86 847.15
Fonctionnement	0.00
Résultat Global	- 86 847.15

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2021

L'an deux mille vingt et un; le douze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire. Le Maire s'étant retiré lors du vote.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procurations(s) :

Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BERGEZ Eric

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
05/03/2021

**2021-1203-9 : BUDGET LOT ISEYE : Affectation des résultats
2020**

Date d'affichage
05/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint au Maire, vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT que l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0.00
- un déficit reporté de :	0.00

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0.00
---	------

- un déficit d'investissement de :	86 847.15
- un déficit des restes à réaliser	0.00

Soit un besoin de financement de	86 847.15
----------------------------------	-----------

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020
comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2020 :	0.00
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT	86 847.15

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2021

L'an deux mille vingt et un; le douze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BERGEZ Eric

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation

05/03/2021

Date d'affichage

05/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././../

et publication du :

.././../

**2021-1203-10 : SIGNALÉTIQUE PASTORALE : Signature de
convention avec l'IPHB**

Monsieur le Maire expose que l'été 2020 a été marqué sur l'ensemble des Pyrénées et de la commune par une fréquentation forte et inédite de touristes et pratiquants de loisirs de pleine nature. Il indique que cette fréquentation s'est ressentie jusque dans les estives, où il a été constaté des comportements inappropriés. Il précise que de nombreuses personnes ignorent en effet le fonctionnement des espaces pastoraux et quel comportement adopter en présence des troupeaux. Cette situation peut générer des accidents et la responsabilité de la Commune peut être engagée.

C'est pourquoi dès l'automne 2020, une réflexion a été engagée au niveau départemental pour trouver des solutions à cette problématique. Cette démarche a conclu à l'intérêt de disposer d'outils communs de signalétique pastorale utilisant les mêmes codes, pictogrammes, charte graphique, afin que sur l'ensemble du département et peut-être au-delà, les visiteurs retrouvent les mêmes messages sous une forme homogène. Cette opération est éligible aux aides financières destinées au pastoralisme et que le regroupement des communes permettrait de bénéficier de tarifs intéressants.

À la suite d'une phase d'animation et de premier recensement des besoins, à laquelle la Commune a répondu favorablement, il a été retenu d'organiser l'équipement signalétique de toutes les collectivités en s'appuyant sur des maîtres d'ouvrage collectifs par secteurs géographiques. L'IPHB a été identifiée pour le territoire couvert par ses collectivités adhérentes.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

CONSIDERANT l'accroissement constaté de la fréquentation en montagne,

CONSIDERANT la responsabilité des élus face aux accidents qui pourraient survenir suite aux comportements inappropriés des visiteurs sur les espaces pastoraux,

CONSIDERANT la volonté de bien accueillir ces visiteurs, tout en leur délivrant les messages pédagogiques nécessaires à la cohabitation des activités sur nos montagnes,

CONSIDERANT que la réflexion menée à l'échelle départementale permet d'apporter une réponse efficace à ces enjeux,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de maintenir et renforcer le pastoralisme sur son territoire,

CONSIDERANT que la signalétique comportementale permet de répondre aux obligations du gestionnaire en matière de responsabilité sur le territoire pastoral,

CONSIDERANT les propositions de format de panneaux signalétiques identifiées au niveau départemental,

CONSIDERANT les besoins prévisionnels en panneaux pour la Commune évalués comme suit :

Type de panneau	Dimensions (cm)	PU € HT (estimation)	Nombre	Coût total € HT
Bord de route, avant l'estive	130*250	770	0	0
Parking, entrée d'estive	72*88	210	2	420
Totem, départ sentiers, croisements	60*30	135	4	540
TOTAL			6	960

CONSIDERANT la Charte de Développement Durable des Vallées Béarnaises,

CONSIDERANT l'article 2 des statuts du Syndicat Mixte du Haut-Béarn qui prévoit expressément que « le Syndicat pourra se voir déléguer la maîtrise d'ouvrage »,

CONSIDERANT le projet de convention de mandat proposé par le Syndicat Mixte du Haut-Béarn pour la mise en œuvre de l'opération « équipements de signalétique pastorale » pour le compte de ses collectivités membres,

DECIDE l'acquisition et la mise en place de la signalétique pastorale telle que définie précédemment,

DECIDE d'en confier la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte du Haut-Béarn dans le cadre d'une convention de mandat afin que les besoins de la Commune soient intégrés dans un programme collectif à l'échelle du Haut-Béarn financé à hauteur de 80% de fonds publics au titre de l'Appel à projets 2021 « Accompagnement du pastoralisme »,

S'ENGAGE à rembourser les dépenses engagées pour le compte de la Commune par le Syndicat Mixte du Haut-Barn, déduction faite des subventions perçues, ainsi qu'à verser une rémunération au Syndicat Mixte à hauteur de 5% des équipements effectivement commandés,

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer l'ensemble des actes administratifs pour ce faire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2021

L'an deux mille vingt et un; le douze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procurat(s) :

Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BERGEZ Eric

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
05/03/2021

2021-1203-11 : VOIRIE 2021-2024 : groupement de commande
Voirie

Convention pour interventions du service Intercommunal Voirie
Réseaux Aménagement hors abonnement

Date d'affichage
05/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././.

et publication du :

./././.

Le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de lancement d'un accord-cadre à bons de commandes de travaux de voirie 2021-2024 passé en groupement de commandes avec les Communes d'Accous, Bedous, Borce, Cette-Eygun, Escot, Lees-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Osse en Aspe, Sarrance et Urdos.

Le coordonnateur du groupement est la Commune d'URDOS.

À cette fin, il propose de confier au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'aider à passer et attribuer ce marché.

Le Maire indique que le coût global de l'intervention de l'Agence Publique de Gestion Locale est réparti de manière égalitaire entre les membres du groupement.

Il précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demander de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant que la Commune n'est pas en mesure de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,

DECIDE de faire appel au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il réalise une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'aider à passer et à attribuer un accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie 2021-2024 en groupement de commandes avec les Communes d'Accous, Bedous, Borce, Cette-Eygun, Escot, Lees-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Osse en Aspe, Sarrance et Urdos conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2021

L'an deux mille vingt et un; le douze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procurator(s) :

Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BERGEZ Eric

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
05/03/2021

Date d'affichage
05/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././.

et publication du :

./././.

2021-1203-12 : ANTENNE TDF

Avenant n°1 au bail, prolongation et changement de loyers

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a signé le 30 octobre 1997 un bail avec la Société TDF pour l'installation d'une antenne sur les parcelles F n°225 et F n°222, d'une superficie totale de 785 m², situées sur le plateau de Lhers.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prolonger ce bail et d'augmenter le prix du loyer annuel. Il présente donc l'avenant n°1.

La durée sera de 20 ans à compter du 29 octobre 2027 et le loyer annuel sera de 1 000 €, augmenté de 1 % par an.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au bail entre la Commune et TDF

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2021

L'an deux mille vingt et un; le douze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BERGEZ Eric

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
05/03/2021

**2021-1203-13 : SDEPA : Conseil en Energie Partagé – Convention
d'adhésion**

Date d'affichage
05/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J..J....

et publication du :

..J..J....

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SDEPA propose aux collectivités de bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en feront la demande auront à leur disposition un « conseiller énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « Maitrise de la Demande d'Energie » du SDEPA, la collectivité d'Accous souhaite confier au Syndicat la mise en place du CEP. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Conformément à la délibération du bureau syndical n°2017-019 du 30 mai 2017, le coût de cette adhésion est de 0,25 € par habitant et par an, le recensement de la population totale étant fixé au 1^{er} janvier de

l'année en cours et la collectivité s'engage pour une durée illimitée dans la démarche.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

DEMANDE SDEPA la mise en place du Conseil en Energie Partagé au bénéfice de la commune, pour une durée illimitée. Étant entendu, que la collectivité peut ne plus adhérer au service, pour ce faire il appartiendra à cette dernière de signifier son retrait par délibération. Le retrait sera effectif au 31 décembre de l'année n.

AUTORISE le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2021

L'an deux mille vingt et un; le douze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BERGEZ Eric

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation

05/03/2021

**2021-1203-15 : INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC
Accès aux propriétés ESQUERRA, FLORENCE et CASTEIGNAU**

Date d'affichage

05/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././.

et publication du :

./././.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le document d'arpentage concernant l'intégration dans le domaine public des chemins d'accès aux propriétés ESQUERRA et CASTEIGNAU Frédéric sur le plateau de Lhers.

Il précise que ce dossier comportait également l'intégration dans le domaine public de l'accès à la propriété FLORENCE. La procédure est actuellement toujours en cours, la parcelle F n°599 appartenant à M. FLORENCE étant en attente d'une division précédente non publiée.

Les transferts de terrain sont les suivants :

- Les parcelles F n° 602 (3a01ca), F n° 605 (81ca) et F n°606 (31ca) sont cédées par Monsieur ESQUERRA à la Commune.
- Les parcelles F n°609 (6ca) et F n°610 (28ca) sont cédées par Monsieur CASTEIGNAU Frédéric à la Commune.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE ces transferts de terrains,

APPROUVE l'intégration dans le domaine public des chemins d'accès aux propriétés ESQUERRA et CASTEIGNAU Frédéric

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes
à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2021

L'an deux mille vingt et un; le douze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procurations(s) :

Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BERGEZ Eric

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
05/03/2021

Date d'affichage
05/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

**2021-1203-16 : ECHANGE DE TERRAINS entre la Commune et M.
MARMISSE**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le document d'arpentage concernant la piste de Bergout au niveau de la propriété de Monsieur MARMISSE Philippe.

Les échanges de terrains sont les suivants :

- Parcelle B n°68 d'une contenance de 14a33ca et parcelle D n°325 d'une contenance de 21a44ca cédées par la Commune à Monsieur MARMISSE,
- Parcelle D n°327 d'une contenance de 26a22ca cédée par Monsieur MARMISSE à la Commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE ces échanges de terrains,

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2021

L'an deux mille vingt et un; le douze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BERGEZ Eric

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation

05/03/2021

2021-1203-17 : CENTRE DE GESTION : Approbation du plan de formation mutualisé

Date d'affichage

05/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

Le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Vallées Béarnaises du Département des Pyrénées-Atlantiques.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Le Conseil municipal, après avis du Comité technique émis en dernier lieu le 11/12/2020,

ADOpte le plan de formation mutualisé.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à ACCOUS

Le Maire,



Mairie d'ACCOUS

Place de la Mairie - 64490 ACCOUS

Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2021

L'an deux mille vingt et un; le douze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BERGEZ Eric

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
05/03/2021

Date d'affichage
05/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././.

et publication du :

./././.

2021-1203-18 – ESTIVES 2021 : Embauche d'un pâtre communal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'Adjoint Technique Principal 1ère classe à temps complet pour assurer le gardiennage du bétail, le suivi des mouvements de bétail, l'entretien des clôtures et des points d'eau, la communication des incidents aux éleveurs et à la Commune.

L'emploi serait créé pour la période du 1^{er} juin au 31 octobre 2021.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3.1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 525.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints Techniques par délibération du Conseil Municipal en date du 13/10/2017.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- la création, pour la période du 1^{er} juin au 31 octobre 2021, d'un emploi non permanent à temps complet d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe,
- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 525.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2021

L'an deux mille vingt et un; le douze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 11
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BERGEZ Eric

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
05/03/2021

Date d'affichage
05/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

2021-1203-19 : ESTIVES : Subvention au gardiennage

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mesure 7-6B, l'embauche d'un pâtre afin d'assurer le gardiennage du bétail en estive serait susceptible d'obtenir un financement à hauteur de 70% du coût total de l'embauche.

Il présente le projet d'embauche dont le coût mensuel s'élève à 2 500 €.

L'embauche du salarié serait réalisée sur une période allant du 1^{er} juin 2020 au 31 octobre 2021, soit un coût total prévisionnel de 12 500 € relatif à l'embauche.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte le projet cité ci-dessus,

CONSTATE que la dépense est évaluée à 12 500 €.

SOLLICITE des subventions les plus élevées possibles auprès des différents financeurs (Europe, Etat).

FIXE le plan de financement de la façon suivante :
- dépense subventionnable : 12 500,00 €,
- subventions (70%) : 8 750,00 €,
- autofinancement (30%) : 3 750,00 €.

DECIDE de réaliser l'embauche suivant le calendrier ci-dessus :

- date d'embauche : 1^{er} juin 2021,
- date de fin d'embauche : 31 octobre 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer les documents se rapportant au projet précité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2021

L'an deux mille vingt et un; le douze mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BERGEZ Eric

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation

05/03/2021

Date d'affichage

05/03/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././.

et publication du :

./././.

2021-1203-20 : BOIS Vente de bois à la Commune de BEDOUS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le prix du m³ du bois de chauffage destiné à être vendu à la Commune de Bedous.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

FIXE à 47 € HT le prix de vente au m³ pour la Commune de Bedous.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,

